NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres dans le Nord.

MM. Pierre Legrand et Viette ont annoncé qu'ils traient dimanche à Lille pour présider la distribution des prix de la Société des agriculteurs du Nord.

Le représentant de la France à Haïti.

M. Félix Faure a informé M. Goblet de son intention de le questionner sur l'attitude du représentant de la France à Haïti.

Introduction en France de moutons

M. Viette a présenté à la signature de M. Carnot, un décret permettant l'introduction en France des moutons d'origine russe, roumanie et monténégrine, à la condition qu'ils seraient tués dans l'abattoir français le plus proche de la frontière.

Le traité de commerce franco-italien

Contrairement à ce qu'annonce un journal du matin, il est inexact que M. Goblet ait télégraphié à l'ambassadeur à Rome, de reprendre les négociations du traité de commerce.

Les instructions premières données à M. Mariani n'ont nullement été modifiées.

Chambre des Députés

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Mélins.

Le blocus d'Haïti

M. Félix Faure adresse au ministre des affaires étrangères, une question a propos du blocus d'Haïti.

Un navire hambourgeois a abordé un port de la côte.

On parle de la cession d'un navire de guerre français, au gouvernement du général légitime qui va servirait pour bombarder la côte.

M. Goblet répond. Il rappelle la compétition des généraux légitime et Télémaque et la mort de celui-ci. Ses partisans, qui occupaient le nord de l'île ne sont pas soumis, et ils soutiennent un nouveau compétiteur, le général Hippolyte

Nos colons sont malheureusement mêlés à ces querelles.

Quantau blocus, il est effectif sur la côte Nord ; et c'est pourquoi les transatlantiques ne tondent plus au cap haïtien.

Il n'a pas été donné suite à la demande du général Légitime, à l'effet d'obtenir un navire de guerre français, le gouvernement haïtien n'étant pas définitivement établi.

La loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi militaire.

M. Guyot Dessaigne annonce que la commission accepte l'amendement de M. de Rotours.

M. Dupuy, de la Haute-Loire, avait déposé une proposition plus large, et il ne veut pas qu'on puisse, lors de la discussion de la loi sur la nationalité, lui opposer le texte limitatif qu'on va adopter.

M. Guyot Dessaigne. — C'est entendu.

La Chambre adopte l'article 11 avec le texte du Sénat, repris par M. de Rotours.

Les articles 2 à 10 sont adoptés sans débat.

Le service de Séminaristes

Sur l'article 17 (nouvellement des séminaristes), M. Freppel prend la parole et combat le projet aux applaudissements de la droite.

M. Des Rotours, Martinprey et Le Gavrian se font activement remarquer par leurs marques bruyantes d'approbation.

M. Freppel. — Si l'on pense que le pays peut se passer de religion, si l'on veut donner libre carrière à ce radicalisme outré, si éloquemment flétri hier dans une mémorable circulaire, on peut voter le service de trois ans pour les séminaristes; mais plus on pays aspire à la liberté, plus il a besoin de religion ; devant le fait montant de la corruption, la religion chrétienne est plus que jamais une nécessité sociale.

En temps de guerre il faut appliquer les prêtres et les séminaristes au service d'ambulance et de brancardiers. En temps de paix, il faut les laisser se préparer à leur ministère de charité.

Un membre à gauche : Et Cléaux !

M. Freppel répond que le tort de ces frères a été de mépriser les enseignements de la religion et de se laisser gagner par l'atmosphère de corruption dont la troisième République s'entoure la France.

M. le Président dit qu'il ne peut laisser passer, sans protestations, des paroles qui s'écartent à ce point de la modération de langage habituelle de l'orateur

Voix à gauche. — Ce sont les frères qui ont corrompu et corrompent le pays.

Après une très éloquente réponse de M. Labordère, la Chambre repousse par 325 voix contre 172 l'amendement de Freppel.

Les dispensés

M. Rodat propose de remplacer les articles 17, 18 et 19, relatifs aux dispensés par les articles 21, et 22 du texte adoptant qui rétablissent les dispenses de droit et les dispenses conditionnelles en faveur de 55.000 jeunes gens.

M. Ribot veut, comme le Sénat, dispenser de droit les aînés des familles nombreuses et les aînés de femmes veuves, etc. Le système de la commission provoquera de nombreuses réclamations, car on a tout de dispenser à des conditions toutes le soin de désigner les dispensés. Cela est arbitraire.

M. Flouquet combat l'amendement. Il dit qu'il est facile d'émouvoir une assemblée avec les mots de corruption, de favoritisme ; mais il est convaincu que les conseils de révision offrent toutes les garanties à la confiance des élus du pays. Le gouvernement a choisi le système offrant le plus de garanties.

M. Ribot demande le renvoi de l'amendement à la commission.

Le renvoi qui n'est pas accepté par le gouvernement et la commission est repoussé par 325 voix contre 241.

M. Thellier de Poncheville présente un amendement tendant au retour à la loi de 1872 en matière de dispenses.

M. de Freycinet combat cet amendement et dit qu'aujourd'hui il y a une quantité considérable d'hommes qui feraient d'excellents soldats et qui sont perdus pour la défense nationale.

La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 20 Décembre

Présidence de M. Le Royer, président

AVANT LA SÉANCE

Le discours Challemel Lacour.

Les sénateurs des trois groupes républicains ont décidé de faire imprimer à leurs frais le discours prononcé à la séance d'hier par M. Challemel-Lacour et de le faire distribuer dans toute la France.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures.

L'affichage du Discours de M. Challemel-Lacour

L'ordre du jour appelle le second tour de scrutin sur la proposition de M. Léon Say, relative à l'affichage du discours de M. Challemel Lacour.

M. le Président. — La proposition est rejetée.

M. Alfred Naquet. — Je la reprends.

INCIDENT INCIDENT

M. Naquet expulsé

M. Alfred Naquet. — Je le reprends.

M. Naquet gravit les degrés de la tribune ; tout le Sénat crie debout, en crie : A la porte ! A bas les cléricaux ! Allez vous en ! Vous êtes misérable !

M. Naquet, pendant ce temps, fait à la tribune des gestes furieux, mais ses paroles ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. Naquet. — Rien ne peut plus profiter à la popularité du général Boulanger que l'hostilité du Sénat. Les cris redoublent ; bruit de protestations.

M. de Lareinty. — La proposition de M. Naquet est nulle, le vote était commencé ; on doit aller jusqu'au bout du scrutin.

M. le président. — Je vous demande pardon.

M. de Lareinty ; aux termes du règlement, le scrutin d'hier a été qui, faute de quorum.

L'auteur d'une proposition a toujours le droit de le retirer, dans M. Naquet la reprenant et M. de Lareinty l'appuyant, je la remets aux voix.

Le Sénat, consulté, repousse la proposition à main levée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. le président. — La parole est à M. Boulanger, rapporteur général.

M. Boulanger monte à la tribune ; pendant ce temps M. Naquet, revenant à sa place, veut remettre aux sténographes le texte des paroles qu'il a prononcées (mouvement tumultueux, tohubohu indescriptible, bruit de papiers).

M. le président. — Le bureau n'ayant pas entendu les paroles de M. Naquet, il n'en sera tenu aucun compte à l'*Officiel*.

M. Naquet. — Je demande la parole.

M. le président. — Monsieur Naquet, je vous rappelle à l'ordre.

Tout le Sénat crie : la censure ! la censure !

M. Naquet invoque ses collègues. Il est très pâle et se lève avec des gestes désordonnés.

M. Testelin, se tournant vers M. Naquet. — *La discussion des eaux d'égoût est terminée, allez-vous en.*

M. Tolain. — Allez construire vos barricades. Sortez d'ici.

M. Mazo. — Cette assemblée républicaine vous chasse...

M. Naquet. — Ce n'est pas nous qui faisons des barricades, c'est vous.

M. Tolain. — Nous en ferons encore avec le peuple si il le faut contre notre maître.

M. Lelièvre — Allez vous en donc.

M. de Freycinet. — Sortez ! sortez !

M. Naquet. — Je me fiche de vous ; aux prochaines élections, vous verrez le beau coup de balai que vous recevrez.

M. Lelièvre. — Puisque vous vous moquez de cette Assemblée, donnez votre démission.

M. Testelin. — Vous êtes vous complices.

M. le Prés-dent engage plusieurs fois M. Naquet à garder le silence ; puis il le rappelle à l'ordre.

M. Naquet sort au milieu du tumulte suivi par M. Garan de Balsan qui le menace jusque *dans les couloirs et le qualifie de vendu, de traître, de rénégat.*

Le calme se rétablit enfin et on commence la suite de la discussion du budget.

Le Budget

M. Boulanger, rapporteur général, félicite le gouvernement d'avoir présenté un budget sincère.

L'orateur examine la situation financière de la France.

La droite de la Chambre a tracé tout un plan d'économies ; on veut réduire de 50 millions le budget de l'instruction publique. (Bruits droite). On est bien sûr que la majorité républicaine n'acceptera pas cette réduction.

Les autres économies sont du même genre, c'est à dire illusoires, et le parti qui les propose ne les réaliserait pas s'il arrivait au pouvoir.

On nous propose de faire des nouvelles grandes de dépenses. Il faut y résister, il faut au ministre des finances de la fermeté.

M. Feyral : Et la dignité.

M. Boulanger : Tant mieux ! Et il est indispensable que les Chambres vous aident.

Jusqu'au moment où nous pourrons nous dégager du cercle de fer qui enserre l'Europe, il faut pourvoir à des dépenses de la guerre, qui sont de salut public.

Il faut gager les emprunts nécessaires et demander un impôt sur le revenu. Il est combat le projet aux applaudissements de la droite.

M. Des Rotours, Martinprey et Le Gavrian se font activement remarquer par leurs marques bruyantes d'approbation.

M. Freppel. — Si l'on pense que le pays peut se passer de religion, si l'on veut donner libre carrière à ce radicalisme outré, si éloquemment flétri hier dans une mémorable circulaire, on peut voter le service de trois ans pour les séminaristes; mais plus on pays aspire à la liberté, plus il a besoin de religion ; devant le fait montant de la corruption, la religion chrétienne est plus que jamais une nécessité sociale.

En temps de guerre il faut appliquer les prêtres et les séminaristes au service d'ambulance et de brancardiers. En temps de paix, il faut les laisser se préparer à leur ministère de charité.

Un membre à gauche : Et Cléaux !

M. Freppel répond que le tort de ces frères a été de mépriser les enseignements de la religion et de se laisser gagner par l'atmosphère de corruption dont la troisième République s'entoure la France.

M. le Président dit qu'il ne peut laisser passer, sans protestations, des paroles qui s'écartent à ce point de la modération de langage habituelle de l'orateur

Voix à gauche. — Ce sont les frères qui ont corrompu et corrompent le pays.

Après une très éloquente réponse de M. Labordère, la Chambre repousse par 325 voix contre 172 l'amendement de Freppel.

Les dispensés

M. Rodat propose de remplacer les articles 17, 18 et 19, relatifs aux dispensés par les articles 21 et 22 du texte adoptant qui rétablissent les dispenses de droit et les dispenses conditionnelles en faveur de 55.000 jeunes gens.

M. Ribot veut, comme le Sénat, dispenser de droit les aînés des familles nombreuses et les aînés de femmes veuves, etc. Le système de la commission provoquera de nombreuses réclamations, car on a tout de dispenser à des conditions toutes le soin de désigner les dispensés. Cela est arbitraire.

M. Flouquet combat l'amendement. Il dit qu'il est facile d'émouvoir une assemblée avec les mots de corruption, de favoritisme ; mais il est convaincu que les conseils de révision offrent toutes les garanties à la confiance des élus du pays. Le gouvernement a choisi le système offrant le plus de garanties.

M. Ribot demande le renvoi de l'amendement à la commission.

Le renvoi qui n'est pas accepté par le gouvernement et la commission est repoussé par 325 voix contre 241.

M. Thellier de Poncheville présente un amendement tendant au retour à la loi de 1872 en matière de dispenses.

M. de Freycinet combat cet amendement et dit qu'aujourd'hui il y a une quantité considérable d'hommes qui feraient d'excellents soldats et qui sont perdus pour la défense nationale.

La séance est levée.

ETRANGER

ANGLETERRE

LA BATAILLE DE SOUAKIM

Londres, 20 décembre.

Les forces anglaises se sont avancées de matin, avant le lever du soleil, contre les retranchements ennemis, sous le couvert d'une violente canonnade soutenue par les forts.

Au nombre de 4,000, elles se sont élancées sur les redoutes de l'ennemi, et ont donné l'assaut aux ouvrages.

L'ennemi surpris n'a offert qu'une courte résistance. L'engagement, commencé à 7 heures du matin, était terminé à 8 heures. Le plus grand nombre des Soudanais se sont enfuis au début de l'assaut.

Quelques uns ont défendu les positions ont succombé.

Actuellement, les troupes britanniques bivouaquent dans les retranchements des Arabes et commencent à y élever des fortins pour protéger la ville contre un retour de l'ennemi.

Il y a 60 morts et blessés. Les hussards anglais ont eu huit morts et blessés, dont deux officiers ; les Egyptiens, 32 morts et blessés.

Midi.

Les pertes des Soudanais en tués et blessés s'élèveraient à 1,000 hommes.

L'ennemi s'est enfui dans la direction d'Hasheen et de Tamai.

Les Anglais ont fait quelques prisonniers.

DERNIÈRE HEURE

PANAMA

Réunion des Souscripteurs

Paris, 20 décembre.

Environ 700 actionnaires et obligataires de Panama, réunis dans la soirée, ont décidé de renoncer au paiement des coupons et à l'approvisionnement du syndicat, et signé des bulletins par des engagements à de nouvelles souscriptions.

Une autre réunion a adopté un ordre du jour invitant le gouvernement à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour sauvegarder les nombreux intérêts engagés dans Panama.

REVUE DE LA PRESSE

DISCOURS DE M. CHALLEMEL-LACOUR

Tous les journaux apprécient le discours de M. Challemel-Lacour, les uns pour en faire de grands éloges, les autres pour le blâmer sévèrement.

Les félicitations émanent de tous les réactionnaires qui ont trouvé un orateur puissant, pour formuler dans un langage énergique et éloquent, les cris de colère *journellement contre la République.*

Les journaux républicains, au contraire avec une unanimité et une spontanéité dans sa réprobation, ont condamné le discours Challemel Lacour par des protestations aussi vives, aussi indignées que les applaudissements des sénateurs ont été enthousiastes.

On en juge par les extraits suivants :

JOURNAUX REPUBLICAINS

C'est d'abord M. John Lemoinne, qu'on ne peut accuser d'opinions subversives et qui s'écrie dans le *Matin* après avoir décrit la situation politique :

Ce n'est pas la redoutable, dangereuse et admirable harangue qui nous consolera ou nous rassurera. Je l'ai entendue hier. Si je pouvais me passer qu'à l'art pour l'art, comme je saluerais la résurrection ou la galvanisation des grands jours de la tribune française! Mais pour un Public, ancien et constant ami de la République, quel superbe coup de couteau donné en plein cœur de l'idole!

JULES LEMOINNE.

Pas radical non plus M. Lafitte du *Voltaire*, et cependant il joint ses regrets à ceux de tous les vrais républicains.

Il rappelle que la proposition de révision du gouvernement a été blâmé par lui, il affirme que le Sénat « *palladium* de la République » n'a point de soutien plus fidèle et plus sûr, et cependant il en cache point son mécontentement.

C'est à lui de donner l'exemple de la concorde et du sang-froid, à lui de ne pas accuser des intentions qui ne sont pas profondes. Pour ne pas l'éloquent M. Challemel-Lacour n'était certes pas l'orateur qui convient.

Il a pu dit modéré, il faut l'être en toutes choses. Et la journée d'hier a été violente, dénoncé profitable à l'ordre républicain. Nous souhaitons que ses conséquences ne soient pas trop fâcheuses pour tous.

Le *Rappel* s'écrie : c'est bien, la bonne politique c'est mieux.

Un ancien et fidèle ami de Gambetta, celui qui a continué ses traditions politiques, M. Ranc, ne partage point non plus le républicain repentant dont il fut autrefois le collaborateur intime.

Il y a quelque tristesse, dit-il dans le *Mot d'ordre*, à voir un orateur de ce talent et de ce caractère, un ancien collaborateur de Gambetta, emprunter leur langage aux hommes dont il a longtemps été l'adversaire puissant et redouté.

Si tel devait être l'événement tant annoncé, si la mesure prise par le Sénat, M. Ranc, ne saurait point était destinée à se traduire par une évolution et après et si brusque au moins l'équivoque serait levée, les obscurités s'évanouissent.

Ce n'est pas seulement la guerre au radicalisme qui a été déclarée hier à la tribune du Sénat, c'est aussi la guerre à la politique de progrès, à la politique de la République commune des républicains, à tout ce qui est la force, l'honneur et la raison d'être de la République.

C'est non-seulement la guerre aux réformes, c'est la guerre à la République elle-même, c'est aussi la critique acerbe des progrès accomplis.

Et pourtant la plus grande partie de ces *lois qui nous les a données, dit le XIX e Siècle*, si ce n'est M. Jules Ferry et les amis de M. Challemel Lacour.

« Comment, ayant tenu le pouvoir, presque sans interruption, depuis dix ans, peuvent-ils dire aujourd'hui que ce sont les folies et les inconséquences du parti radical qui mettent la République en péril? Comment ne se rappelle pas des leur réquisitoire qualain se retourne d'abord contre eux-mêmes? Mais quelque comment se voient-ils pas que des discours comme celui d'hier, qui nomment sur la République le plus grand nombre de leurs amis, jusque dans les ateliers, dans les chancelleries, apprendre aux étrangers et aux puissances étrangères que les hommes dirigeant considérables du parti républicain sont désorgeés, qu'ils considèrent eux-mêmes la route de la République comme pendant de nouvelles, dit, l'intérêt commun de leur pays, plus de force à la République que lui en forment les plus grands ennemis ?

Et la *Lanterne* reprend son de Elire :

Si le comte de Paris s'adresse par une lettre les félicitations à M. Challemel-Lacour, il se montrera d'une noire ingratitude.

C'est bien en effet la politique de résistance, la politique de résistance.

C'est, dit la *Justice*, une vieille connaissance que nous retrouvons. M. de Broglie la défendait en 1875.

Le Challemel-Lacour était alors son éloquent adversaire. Il est aujourd'hui son éloquent défenseur.

Oh ! oui elle est facile à suivre, cette politique qu'a été apportée hier à la tribune du Sénat, dans applaudissements prononcés de ses *membres. Elle consiste à prendre sur tous les points, le contre-pied de ce que n'a cessé de réclamer le parti républicain, à semer le peu de réformes qui a été réalisé, à refaire enfin, avec l'appui de la droite qu'on implore, la politique de la Droite qu'on se fit honneur jadis de combattre.*

Aussi la Droite n'a-t-elle point ménagé ses encouragements.

Ce ne serait pas assez de dire que M. Challemel-Lacour a accepté ces applaudissements ; la vérité, écrit le *Rappel*, c'est qu'il les a sollicités faisant aux représentants des partis monarchiques des avances très explicites.

Du reste, dit le même journal, ce n'est pas un réquisitoire contre le parti radical qu'a prononcé M. Challemel.

Non, c'est en réalité, un réquisitoire contre le parti républicain tout entier, accusé d'imprévoyance, de précipitation, de maladresse, que semble vouloir nous faire croire qu'il a pu pouvoir et rendu responsable des difficultés actuelles. Par moment, fermant les yeux et nous parlant d'oublieusement, nous nous sommes entendre un M. d'Aillières ou un M. Daynaud quelconque devenu tout à coup éloquent.

A ces citations nous nous pouvons ajouter les suivantes :

Le Paris. — Il est difficile de porter un coup plus funeste aux idées que toute sa vie, on s'est fait honneur de défendre.

Le National. — Si nous l'envirageons au point de vue même des intérêts qu'il voit défendre le discours de M. Challemel-Lacour est d'une une faute et à cet égard nous ne pouvons le louer sous réserve.

Toutes ces réserves que M. Challemel a cruellement égrenées en chapelet un homme moins parfait, soit plus humain, les eût faites de façon à ce que les pires ennemis de la République n'aient point à applaudir à sa confession et à en tirer davantage de gloire. Mais ce n'est point blesser les républicains qui n'ont peut-être pas de génie, mais qui, aussi, ont du cœur.

Le Radical. — M. Challemel-Lacour est très souvent laissé aller à la nature bilieuse et frelouse. On sent percer dans l'espèce d'accusation dressé par l'orateur contre le parti, toute l'amertume, toutes les déceptions d'un homme aigri, inconsolable de l'oubli dans lequel il est tombé.

L'Estafette. — C'est une satire cruelle de la République.

Seuls, le Parti national, le Temps, la République française et le journal des Débats approuvent le discours de M. Challemel Lacour.

Pardon, il y a encore les

JOURNAUX REACTIONNAIRES

La *Presse*. — C'est une bonne journée pour le parti national.

L'*Autorité*. — M. Challemel a fait un véritable *discours d'opposition et bien qu'il ait l'apologie* de la République, il est certain que sa harangue causera aux républicains le plus grand préjudice.

Le Gaulois. — *Ce confitor*, nous le retenons ; mais que jamais encore gouvernement qui s'effondre n'en avait arraché de plus lamentable de ses entrailles et qu'il suffit à démontrer le désarroi, la débâcle.

Cependant ajoute le *Gaulois* ;

Nous n'oublierons pas que, tant que ses amis ont été au pouvoir, il a tout approuvé, tout trouvé excellent.

Nous n'oublierons pas que sa profession est moins la logique, que l'intérêt d'Etat qui reconnaît ses fautes, que le cri de rage d'un politicien déchu du pouvoir et qui veut le ressaisir.

L'article de la *Vraie France* serait à citer en entier, mais elle fait l'éloge du discours de M. Challemel.

Elle constate que l'orateur a fait à la droite des promesses dont le caractère de sincérité est indéniable ; mais que sa parole ne suffit pas aux conservateurs :

L'expérience a été tentée avec M. Rouvier ; elle n'a pas tenu. Les conservateurs sont restés vous de cette équipée dupés comme jamais ; ils ne recommenceront plus.

Quant à la *Dépêche Nouvelliste*, voici sa courte et définitive appréciation :

C'est un réquisitoire foudroyant pour la République.

Elle ne s'en portera heureusement pas plus mal.

LE LISEUR.

M. TESTELIN

ET LE DISCOURS CHALLEMEL

A la suite d'une violente diatribe contre le discours de M. Floquet, nous lisons dans le *Parti National*, organe férocement modéré, les lignes suivantes que nous reproduisons avec plaisir :

Mais la vieille garde est là. Composée de quelques ministres d'Alsace, dont M. de Marcère et celui de la guerre, l'amiral Krantz et M. de Freycinet. Et puis d'une réserve où *l'on distingue surtout M. Pierre Legrand* (député de l'Aisne, Nord), et M. Tolain, en guise de bonnet à poil.

Nous connaissons trop bien les sentiments de notre vénérable ami Testelin, pour croire qu'il se soit associé au programme de réaction formulé par M. Challemel-Lacour.

Mais nous sommes heureux de voir que sa protestation a été assez vive pour être remarquée des modérés.

Le *Le Paris national* peut ironiquement parler de ces vaillants républicains. *Eux au moins ne renient pas leurs opinions*, ils sont la vieille garde oui, mais la vieille garde de la République qui la défend contre ceux qui la trahissent.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un sieur Jean-Baptiste Moreau, se trouvant lundi légèrement pris de boisson, entra à l'Hippodrome et demanda deux verres de Pernod, montant l'escalier il fit un faux pas et tomba sept ou huit marches.

Le malheureux fut recondait chez M. Désiré Desplanques, mais il ne reprit pas connaissance et on fut obligé de le transporter à l'hôpital où il expira une heure après.

M. Bavaré, médecin légiste, a constaté que la mort était due à un excès d'alcoolisme.

Œuvre de bienfaisance. — MM. Jean Demaeker et Louis Duquesnoy, remettent toutes les personnes qui ont bien voulu donner leur obole pour une veuve avec trois enfants en bas âge.

La quête a produit environ 65 francs.

Adjudication. — Voici le résultat de l'adjudication des boutiques de la Halle centrale :

1, Henri Dupuis, rue de la Halle, pour 470 fr.; 2, Desmyr Charles, rue des Arts, pour 350 fr.; 3, Jeanne Albert, Mouveaux, pour 400 fr.; 4, Vanpoulle, 900 fr.; 5, Martin Tryoux, 1,000 fr.; 6, Vanoutryve, 500 fr.; 7, Lepoutre, 500 fr.; 8, Vve Dalstacker, 500 fr.; 9, Lefebvre Louis, 500 fr.; 10, Lefebvre Jules, 500 fr.; 11, Dessaint Delpierre, 510 fr.; 12, Hannesset Depsemacker, 500 fr.; 13, J.-B. Lefebvre 550 fr.; 14, Léon Drallum 550 fr.; 15, Arthur Vandrack 500 fr.; 16, Lefebvre Jules, 500 fr.; 17, Louis Dancette, Mouveaux 500 fr.; 18, Frédéric Didrick 510 fr.

19, Veuve Duquesnoy 510 fr.; 20, Lombart Boesut 560 fr.; 21, Emile Dualain 520 fr.; 22, Désiré Godin 570 fr.; 23, J.-B. Lefebvre 500 fr.; 24, 25, 26 et 27, Montagne-Duvillier 1035 fr.; 28 et 29, Léon Dudryver 485 fr.; 30, 31, Veuve Merscheur 530 fr.; 32, 33, Désiré Gantrel 500 fr.; 34, 35, J.-B. Lefebvre, 530 fr.; 37, Achille Crouse 500 fr.; 38, 39, non adjugé ; 40, 41, Louis Degrave-Quesnoy-sur-Deûle 520 fr.; 42, 43, Désiré Six 425 fr.; 44, 45, Isidore Leclercq, Mouveaux 500 fr.; 46, Gallois 175 fr.; 47, Henri Peuvovest 190 fr.; 48, 49, Jean Delsalle, à Mouveaux 455 fr.; 50, Ravel 175 fr.; 52, 53, Henri David 60 fr.; 54, 55, Auguste Jonck-ce 510 fr.; 56, 57, Emile Cousset 500 fr.; 58, 59, Fortune Willem 355 fr.; 60, Spiegel 275 fr.

61, Louis Thesse 500 fr.; 62, 63, J. Dhonst 350 fr.; 64, 65, Désiré Dessaint 500 fr.; 66, 67, Jules Tiberghien 350 fr.; 68, 69, Pierre Dasmacker 500 fr.; 70, 71, Henri Lefebvre 680 fr.; 72, 73, Rosman 520 fr.; 74, 75, veuve Hamboncq 315 fr.; 76, Decouyack 330 fr.; 77, Chockaert 375 fr.; 78, Godeyn Jules 150 fr.; 79, J.-B. Morel 150 fr.; 80, 81, Kiets 660 fr.; 82, 83, Laval 385 fr.; 85, 86, Jules Lutun 520 fr.; 87, Scarcoitaux 420 fr.; 88, 89, 90, 91, Marcelin Quesnoy 1,000 fr.; 92, César Cavet 170 fr.; 93, Charles Mass 160 fr.

94, Servurier Aimable, 155 fr ; 95, Servurier Henri 170 fr.; 96, Constant Lavergne, 235 fr.; 97, Vve Flévet 235 fr ; 98, Jules Servurier 165 fr.; 99 Edouard Rossa 185 fr.; 100 et 101 Duvillier 540 fr.; 102, Antoine Vergolte 700 fr.; 102, Duhamel-Vergolte, 345 fr.

105, Augustin Delove 200 fr. ; Désiré Delaplanque 425 fr.; 105, François Lonfald 340 fr.; 106, Bonnet, 300 fr.; 107, Félix Mortier 340 fr.; 108, Louis Dupuis 340 fr.; 109, Jules Dupuis 340 fr.; Wattrelos 300 fr ; 110, Alphonse Bizet 250 fr.; 111, veuve Bass 230 fr.; Charles Gros 230 fr.; 112, veuve Vandroy 230 fr.; 113, Jules Lamis 500 fr.; 117, veuve Gillette 185 fr.; 118 119, David Labiz 450 fr.; 120 121, 122, Angélique Corraille 335 fr.; 123, Désiré Romens 415 fr.; 124 125, Jules Tiberghien. 350 fr.; 126 127, Mme Montaigne 385 fr.; 128 129, Louis Vanhul 335 fr.; 130, Augustin Guermonprez 175 fr.

134 132, Veuve Growin 355 fr.; 133, Montagne 325 fr.; 134, Lecocq Gustave 175 fr.; 135, non adjudic.; 136-137, Veuve Pennel 350 fr.; 138-139, Louis Carrette 250 fr.; 140-141, Veuve Farvaque 250 fr.; 142, Clémence Villem 175 fr.; 143, Jules Lehoucq 175 fr.; 144, Julien Petit 350 fr.; 145, Alfred Cardon 310 fr.; 146, Prosper Coursent 250 fr.; 147, Alphonse Godart 275 fr.; 148, Pierre Valeke 310 fr.; 149, Jean-Baptiste Pierronne 320 fr.; 150-151, Auguste Vandermarcke 680 fr.; 152, Louis Lemahieu 285 fr.; 153, Louis Felix 320 fr.; 154, Adolphe Dessobry 310 fr.

155, Valentin Vandermarcke 310 fr.; 156, Louis Roland 310 fr.; 157, Emile Degeyter 350 fr.; 158, Roger Castelain 300 fr.; 159, veuve Lefebvre 350 fr.; 160, Victor Degeyter 325 fr.; 161, Pierre Tapin 300 fr.

162, Henri Dutgrange 320 fr.; 163, Eugène Degeyter 250 fr.; 164, Alfred Vanmaxme 255 fr.; 165, François Laureyne, 250 fr.; 166, Cheron-Wattinne 200 fr.; 167, Marie Depoutier, 300 fr.

Adjudication. — Une adjudication pour la construction d'un aqueduc, rue Desertes, aura lieu le 8 janvier 1889, à nous heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel de-Ville.

Le devis s'élève à la somme de 4,500 francs y compris celle de 387 fr. 60 pour dépenses imprévues

Avis aux jeunes conscrits. — A partir du lundi 17 décembre, les bureaux du service du recrutement et des réserves de l'armée active sont transférés de la rue de Thionville à la place aux Bleuets, n° 29, où se trouvaient déjà installés que jusqu'à ce jour les bureaux du service territorial subdivisionnaire, du service territorial régional et ceux du 1er régiment territorial d'infanterie.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 20 DÉCEMBRE

Les cours se soutiennent difficilement et presque tous les mois viennent encore en baisse sur la cote de la veille.

Les opérations s'élèvent à 30,000 kilos, ainsi réparties :

Ventes contrat n° 1 :

Mars : 10,000 kilos à 5,27 1/2.
Mai : 5,000 kilos à 5,27 1/2.

Ventes contrat n° 2 :

Janvier : 10,000 kilos à 5,17 1/2.
Mars : 5,000 kilos à 5,25.

Cote officielle de 4 heures

Type n° 1 :

Décembre.	5.45
Janvier.	5.37 1/2
Février.	5.32 1/2
Mars	5.27 1/2
Avril	5.37 1/2
Mai.	5.27 1/2
Juin.	5.27 1/2
Juillet.	5.27 1/2

Type n° 2

Décembre.	5.35
Janvier.	5.17 1/2
Février.	5.17 1/2
Mars.	5.15
Avril	5.15
Mai.	5.15
Juin.	5.15
Juillet.	5.15

N. B. — Il n'y aura pas Bourse lundi prochain, 31 courant, veille de Noël.

LE HAVRE

De notre correspondant spécial

Le Havre, 20 décembre.

Janvier, 150.50. — Février, 155.».». — Mars, 155.50. — Mai, 155.50. — Mai, 155.50. — Juin, 155.50. — Juillet, 155.50. — Août, 155.50. — Septembre 155.50. — Octobre, 156.».». — Décembre, 162.».».

Marché ferme.
Affaires nulles.

Anvers, 20 décembre.

Cote de deux heures :
Sans affaires en disponible.

Laine en suint

Cours sans changements.
Déc., 159 ;.; janv., 156 ;.; fév., 151 ;.;

Peignées françaises de la Plata

Déc. 517 1/2, janv. 520 ;.; fév., 517 1/2, mars, 517 1/2, avril, 517 1/2, mai, 517 1/2 ; juin, 517 1/2, juillet, 520 ;.; — Ventes : 10,000 balles.

Peignées allemandes de la Plata

Déc., 525 ;.; janv., 525 ;.; fév., 532 1/2, mars, 530 ;.; avril, 530 ;.; mai, 530 ;.; juin, 530 ;.; juill., 530 ;.; août, 530 ;.; sept., 530 ;.; oct. 530 ;.;. — Ventes : 145,000 balles. — Marché ferme.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Le steamer français Cordoba, de la Compagnie des Chargeurs Réunis, est parti de Bordeaux, le 19 décembre pour Buenos-Ayres et Montevideo.

Ce steamer chargera en laines et d. m., pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer anglais Chancor, a touché St-Vincent (C. V.) le 17 décembre, allant de Montevideo à Dunkerque, avec laines.

Le steamer anglais Washington, allant à la Plata, prendra charge pour l'Europe à suivre de St-Vincent (C. V.) le 17 décembre.

Le steamer anglais Roddam, est parti de Montevideo, le 16 décembre pour Dunkerque avec laines et d. m.

Le steamer Pascal est parti de Montevideo le 15 décembre pour l'Europe.

Le steamer anglais Port Philipp allant des Ports d'Australie à Londres a touché à Suez le 20 décembre.

Le steamer anglais Heria allant de Sydney et Melbourne à Londres a passé à Aden le 18 décembre.

Le steamer anglais Belladen est parti de St-Vincent le 17 décembre pour La Plata, prendre charge pour l'Europe.

Le steamer français Ville de Buenos-Ayres, de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, prenait charge à Montevideo le 17 décembre en laines et d. m., pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer français Britannia allant de Montevideo à Bordeaux et Liverpool a touché à Lisbonne, le 17 décembre.

Le steamer français Rio Negro, de la Compagnie des Chargeurs-Réunis allant de Montevideo et Buenos-Ayres, à Dunkerque et le Havre, ayant terminé ses réparations à suivi de Ténériffe, le 18 décembre.

Le steamer français Bourgogne venant de Buenos-Ayres et Montevideo est arrivé à Marseille, le 18 décembre.

Le steamer français La Martinique de la Compagnie générale transatlantique, est arrivé à Dunkerque le 19 décembre venant d'Algérie avec 931 balles laine.

Le steamer anglais Rose-Mary a été affrété pour prendre charge à Gênes, pour Dunkerque.

Un médecin logique

Un médecin estimé assurait n'avoir jamais prescrit couramment à ses malades que trois médicaments : l'opium, le quinquina et le Rob Lechaux.

Il ajoutait, *en parlant de ce dernier*, qu'en quarante ans de pratique, *il ne prescrivait ce celui qui guérit*, et qu'en conséquence il considérait le Rob Lechaux comme le premier et l'unique dépurat et bienfaisant. Il disait encore qu'il n'avait jamais eu à lui reprocher un seul insuccès. C'est bien cette dépurat (Rob Lechaux) qui, en effet, dépuratif aussi doux que sûr, stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs, *équilibre le sang et prévient ainsi l'apoplexie et* la congestion.

Les personnes soucieuses de leur santé feront bien de lire au petit opuscule (44 édition) sur la régénération du sang, que M. Lechaux, Pharmacien-Chimiste, 19, Rue Bonaparte, Paris, gracieusement quand on la lui demande. M. Lechaux expédie aussi gratis et franco 2 litres pour 12 francs ou 6 flacons contre 21 francs mandat.

Dépôt à Lille : Pharmacie du Docteur Gué, rue Nationale, 80 ; Bayeux : Dodet et Cie.; Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — Dereubaix, rue Puébla. — A Tourcoing : MM. Brunaux, Vannesuffville. — A Valenciennes : M. Sabin-Boulet. — A Frosnes, M. Berries, pharmacien. — A Maubeuge : M. Huart, pharmacien. — A Boulogne sur Mer : Dufrêne, pharmacien. — De Bil, 49, rue de la Cour, à Hondschoote. — Toutes pharmacies.

TOURCOING

Tribunal de commerce. — C'est dimanche prochain, que doit avoir lieu, le deuxième tour de scrutin pour la nomination d'un directeur juge suppléant.

Nos lecteurs sont au courant de la manœuvre qui a amené l'échec de M. Léon Mounier, et des attaques passionnées dont celui-ci a été l'objet de la part de l'organe des cléricaux ultramontains.

Par contre le *Journal de Roubaix* de son côté invitait M. Léon Monnier à maintenir sa candidature ; celui-ci a suivi ces bons conseils et se reporte.

Nous ne savons si les blancs opposeront un autre candidat à ce ..... « républicain militant, ami honnête et loyal » (!).

Rien ne transperce à ce sujet.

Tous les matins nous cherchons scrupuleusement dans l'*Echo de Tourcoing* s'il ne se trouve pas dans un petit coin une annonce dans ce genre : « *On